

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Pour-la-premiere-fois-la-marine-chilienne-reconnait-avoir-pratique-la-torture>

Pour la première fois la marine chilienne reconnaît avoir pratiqué la torture

- Les Cousins - Chili -

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La Marine chilienne a admis mardi, pour la première fois, la participation d'officiers et subalternes à des pratiques de torture sous la dictature du général Augusto Pinochet.

Par l'Agence France-Presse

Santiago, Chili, le mardi 30 novembre 2004

[<http://www.elcorreo.eu.org/IMG/jpg/doc-284.jpg>] Dans un communiqué, la marine a en outre qualifié de « véridiques » les témoignages contenus dans un rapport remis au président Ricardo Lagos et diffusé sur internet depuis dimanche soir. Le document a été écrit par une Commission spéciale ayant recueilli pendant plus d'un an les témoignages de 35.000 personnes torturées sous le régime militaire (1973-1990).

Le mea culpa de la Marine fait suite à une démarche similaire à la mi-novembre de l'armée de terre qui a reconnu avant la diffusion du rapport sur la torture, que les sévices infligés aux prisonniers du régime ressortait d'une pratique institutionnelle.

Dans sa déclaration, la marine précise à l'inverse, qu'elle n'a « jamais validé ni même suggéré l'application de la torture ».

« Néanmoins, à la lumière des témoignages recueillis (...), nous devons reconnaître que dans la chaîne hiérarchique des personnes en charge des interrogatoires, il y a eu des personnes et des dirigeants qui ont commis, autorisés ou simplement permis que dans les centres de détention ces faits regrettables se produisent », a indiqué la Marine.

Le communiqué de la Marine déplore notamment l'utilisation du bateau-école « Esmeralda » qui au début de la dictature fut une prison et un centre de torture. Ces dernières années, son accostage dans plusieurs ports étrangers a provoqué des manifestations de protestations.

« Ce fut malencontreux d'utiliser ce navire comme centre de détention même pour seulement deux semaines. Et c'est un facteur aggravant qu'une unité spéciale ait été constituée pour interroger sous torture des détenus », a déploré la marine. Elle s'est dit « disposée à faire ce qui est à notre portée comme geste de réconciliation et réparation ».

Le rapport de la commission sur la torture contient des témoignages poignants d'homme et femmes violés et soumis aux pires vexations (application d'électricité, brûlures), de détenus ou d'enfants obligés d'assister à des exactions contre leur famille ou à l'exécution d'autres prisonniers.